

L'Abeille.

11eme Année.

"Je suis chose légère et vais de fleur en fleur."

11eme Année.

VOL. XI.

PETIT SÉMINAIRE DE QUÉBEC, 22 NOVEMBRE, 1877.

No. 2.

Le Bon Dieu des enfants.

Le Bon Dieu des enfants les pourroit de tout bien,
Leur donner, chaque jour, le pain quotidien.

Le Bon Dieu des enfants, qui conserve une mère,
Leur ménage un bonheur, le plus grand sur la terre !

Le Bon Dieu des enfants les délivre du mal,
Celui d'être orphelin—un malheur sans égal !

Le Bon Dieu des enfants, que charme l'innocence,
Ne leur pardonne point, puisqu'ils n'ont pas d'offense !

Le Bon Dieu des enfants—son désir est formel—
Demande qu'ils soient bons, ici-bas comme au ciel !

Le Bon Dieu des enfants leur prescrit, en échange,
La pureté du cœur, la sainteté de l'ange :

Enfants, mes chers amis, soyez donc, en ce lieu,
Pour de si grands bienfaits, les enfants du Bon Dieu !

UN AMI DE L'ENFANCE.

Les restes mortels de Mgr de Laval.

Hæc requies mea in seculum seculi.
C'est là pour toujours le lieu de mon repos.

II

Nos lecteurs ont remarqué que la lettre de M. le Curé de Québec, citée au premier numéro de *L'Abeille*, dit que les restes précieux de Mgr de Laval ont été déposés temporairement dans la Chapelle du Séminaire. Nous sommes sûrs que tous nos lecteurs connaissent le fait auquel M. le Curé fait allusion : mais ce sera aussi avec un vif intérêt que tous liront le procès verbal dressé par Sa Grâce, Mgr l'Archevêque de Québec, à l'occasion de cette translation temporaire ; Sa Grâce a bien voulu nous permettre de le publier dans nos colonnes. Voici ce précieux document :

AU NOM DU SEIGNEUR. AMEN.

Le jeudi vingtième jour de Septembre de l'an de grâce mil huit cent soixante-dix-sept, un peu après neuf heures du matin, nous soussigné Archevêque de Québec, ayant été averti par le Révérend Messire Georges Pierre Côté, premier vicaire de la Basilique Notre Dame de Québec, le curé étant absent, que les ouvriers occupés à déblayer la cave de la dite Basilique, afin de renouveler les poutres qui en soutiennent le pavé, avaient, la veille vers les quatre heures du soir, trouvé le cercueil renfermant les ossements de feu Monseigneur François de Laval-Montmorency, premier évêque de Québec, nous nous sommes immédiatement transporté dans la cave nouvellement croucée sous le chœur de la dite Basilique, accompagné du dit

Messire Côté et avons reconnu le cercueil en plomb renfermant les dits ossements, au moyen d'une inscription en plomb ainsi conçue :

HIC JACET

D. D. FRANCISCUS DE LAVAL

PRIMUS QUEBECENSIS EPISCOPUS

OBIT DIE 63 MAIL, ANNO SALUTIS MILLESIMO

SEPTINGENTESIMO OCTAVO

ÆTATIS SUÆ OCTOGESIMO SEXTO.

CONSECRATIONIS QUINQUAGESIMO.

REQUIESCAT IN PACE.

Le dit cercueil en plomb, long de six pieds et six pouces et large de deux pieds à la tête, n'ayant qu'un pied et demi aux pieds, était brisé dans les angles et surtout au-dessous du corps. Le dessus paraît avoir été brisé par la pesanteur de la terre. Le cercueil intérieur en bois de pin est en grande partie vermoulu dans sa partie inférieure et dans la partie inférieure des côtés.

Le milieu de la tête du cercueil était à quatorze pieds de la porte de la sacristie, côté de l'évangile, sur une ligne partant du cadre intérieur ouest de la dite porte et allant au cadre intérieur ouest de la porte opposée; les pieds tournés vers la nef se trouvaient à vingt cinq pieds et sept pouces de la première marche qui descend du chœur au bas-chœur; la tête du cercueil était à deux pieds et huit pouces de la première marche qui conduit du chœur au sanctuaire.

Ayant alors fait avvertir les Messieurs du Séminaire de Québec, présents en ville, savoir : MM. Adolphe Legaré, procureur du dit Séminaire, Louis François Napoléon Maingui, Louis Beaudet, Louis Nazaire Bégin, Adrien Papineau et Elzéar Léon Moisan, nous avons interrogé les Sieurs Charles Roberge et Benjamin Simard, journaliers mineurs, demeurant tous deux dans la paroisse de St. Roch de Québec, employés au déblaiement de la cave, lesquels nous ont affirmé sous serment en présence des dits témoins que le cercueil en plomb, présent devant nous, avait été retiré par eux deux de l'endroit où il était enterré et placé plus commodément à une petite distance et que ni eux-mêmes ni aucun autre n'avait ôté, ou ajouté au dit cercueil aucun ossement ou aucun fragment du bois dont le cercueil intérieur est fait.

Après cela, nous avons immédiatement procédé à mettre tous les ossements renfermés dans le dit cercueil, dans une boîte que nous avons scellée du sceau de l'Archidiocèse sur chacun

des six côtés avec un ruban croisé passé sur tous les dits côtés et nous avons transporté aussitôt la dite boîte ainsi scellée dans le caveau de la chapelle du Séminaire.

Le cercueil de plomb renfermant le cercueil en bois a été mis dans une grande boîte non fermée, laquelle a été également transportée en notre présence dans le dit caveau.

Toutes les ouvertures conduisant au dit caveau, ainsi que la trappe qui ouvre sur le chœur de la dite chapelle, ont été immédiatement scellées par nous en présence de Messieurs Adolphe Legaré, Cyrille Étienne Legaré, Georges Pierre Côté, Adrien Papineau, Elzéar Léon Moisan.

De quoi nous avons dressé le présent procès-verbal muni du sceau de l'Archidiocèse, avec notre signature et celles des témoins susdits, les dits jour et an, en trois originaux dont l'un se trouve dans notre grand registre, le second sera conservé dans les archives du Séminaire et le troisième dans celles de la paroisse de Notre Dame de Québec.

(Signé) ✠ E.-A., Arch. de Québec.

A. I. I. LEGARÉ, Ptre.

CYRILLE E. LEGARÉ, Ptre.

LS. BEAUDET, Ptre.

LS. N. MAINGUI, Ptre.

LS. N. BÉGIN, Ptre.

GEO. P. CÔTÉ, Ptre.

AD. PAPINEAU, Ptre.

E. L. MOISAN, Ptre.

C'est en 1748, c'est-à-dire 40 ans après sa mort, que Mgr de Laval a été déposé à l'endroit ci-de-sus décrit. Nous lisons, en effet, dans le Répertoire du Clergé Canadien par M. l'abbé Tanguay, la note suivante :

"Le 24 septembre 1748, Mgr de Pontbriand fit faire l'exhumation du corps de Mgr de Laval, en même temps que celle de feu Mgr de l'Aube-Rivière et les fit placer et inhumer dans le même ordre qu'ils étaient auparavant, savoir : le corps de Mgr de Laval du côté de l'Évangile, et celui de Mgr de l'Aube-Rivière du côté de l'Épître, trente pieds plus haut."

D'après ce renseignement historique, le corps de Mgr de Laval a été placé en 1708 à une trentaine de pieds plus bas que l'endroit où il a été retrouvé le 20 septembre 1877.

Nos lecteurs nous sauront gré de